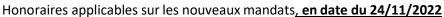
HONORAIRES DE TRANSACTIONS





Vente Habitations, parkings, murs & fonds commerciaux, terrains.

A la charge du vendeur pour les mandats exclusifs et de l'acquéreur pour les mandats simples.

Tranches de prix tranches non cumulables	Mandat Exclusif, honoraires maximum charge vendeur % TTC appliqué sur le montant de la transaction	Mandat Simple, honoraires maximum charge acquéreur. % TTC appliqué sur le montant de la transaction « net vendeur »
< 50 000€	Forfait de 3000€	Forfait de 3000€
De 50 000 € à 179 999 €	7 %	7,53%
De 180 000€ à 299 999€	6 %	6,38%
De 300 000 € à 499 999 €	5%	5,26%
500 000 € et plus	4%	4,17%
Terrain	10%	11,11%
Murs commerciaux	5%	5,26%
Fonds commerciaux base un an de loyer+ droit au bail éventuel	8%	8,70%
Stationnements	3000€ unité	3000€ unité

Mandat de recherche: 3,33 % TTC de la valeur du bien au compromis de vente.

Locations Résidentielle Honoraires maximum charge locataire :

	Zone très tendue (loi Alur)	Zone Tendue (loi Alur)
Visites et rédaction du bail	10€ HT (12€ TTC) du M2	8,33€ HT (10€ TTC) du M2
Etat des lieux d'entrée	2,50€ HT (3€ TTC) du M2	2,50€ HT (3€ TTC) du M2

Locations Résidentielle Honoraires charge Propriétaire :

	Zone très tendue (loi Alur)	Zone Tendue (loi Alur)
Constitution du dossier de visite et rédaction du bail	10€ HT (12€ TTC) du M2 Avec un minimum de 500€ TTC et un plafond de 2000€ TTC	8,33€ HT (10€ TTC) du M2 Avec un minimum de 500€ TTC et un plafond de 2000€ TTC
Etat des lieux d'entrée	2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC et un plafond de 300€ TTC	2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC et un plafond de 300€ TTC
Etat des lieux de sortie	2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC et un plafond de 300€ TTC	2,50€ HT (3€ TTC) du M2 Avec un minimum de 100€ TTC et un plafond de 300€ TTC

Location commerciale: 14% HT (16,8% TTC) du loyer annuel hors charges + éventuel droit d'entrée HT, à la charge du preneur **Location de Parking**: 183,33€ HT (220 €TTC) à la charge du locataire **Location de Box:** 416,66€ HT (500 € TTC) à la charge du locataire **TVA**: 20%

APS 31 avenue Gabriel Péri 92160 Antony. SASU au capital de 50 000€ RCS NANTERRE 815 087 416 Carte professionnelle n° CPI 9201 2016

^{*}Toute prestation de service fera l'objet dès qu'elle a été rendue et en tout état de cause avant paiement du prix de la délivrance d'une note lorsque le prix de la prestation est supérieur ou égal à 25€ (TVA comprise). Pour les prestations de service dont le prix est inférieur à 25€ (TVA comprise), la délivrance d'une note sera faite sur demande du client.

^{*}Conformément aux articles du code de la consommation L611-1 et ss et R612-1 et ss, il est prévu que pour tout litige de nature contractuelle portant sur l'exécution du contrat de vente/ou la prestation de services n'ayant pu être résolu dans le cadre d'une réclamation préalablement introduite auprès de l'agence, le Consommateur pourra recourir gratuitement à la médiation. Il contacteral'Association Nationale des Médiateurs (ANM) soit par courrier en écrivant au 62, rue Tiquetonne 75002 PARIS soit par e-mail en remplissant le formulaire de saisine en ligne à l'adresse suivante : www.anm-conso.com